

## RÈGLEMENTS

### 21<sup>e</sup> ÉDITION – 2017

#### *Prix d'excellence*

#### *en journalisme économique et financier*

***Partenaires : Caisse de dépôt et placement du Québec – Finance Montréal***

Le Prix d'excellence en journalisme économique et financier est décerné depuis 1997, grâce à une entente établie entre l'Association des économistes québécois et *Bank of America Merrill Lynch* à laquelle s'est jointe la *Caisse de dépôt et placement du Québec* en 2004. L'entente avec *Bank of America Merrill Lynch* a pris fin en 2014 et depuis 2015, le Prix compte un nouveau partenaire : Finance Montréal, la grappe financière du Québec.

Ce prix vise à reconnaître le travail d'information, d'analyse et de vulgarisation des journalistes qui couvrent l'actualité économique et financière et à favoriser le développement et la diffusion de la connaissance économique au Québec.

1. Les candidats admissibles à ce prix sont des journalistes qui pratiquent leur métier pour le compte de médias écrits, audiovisuels ou électroniques, francophones ou anglophones, ayant leur principal marché au Québec ou qui sont correspondants au Québec pour un média canadien.
2. Le journaliste qui soumet sa candidature au prix doit signer un bulletin d'inscription. Un seul document (écrit, télévisé ou radiophonique), publié ou diffusé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 août 2017, doit être soumis au jury avant le 13 novembre 2017, dans sa forme originale (extrait d'imprimé, d'émission télévisée, radiodiffusée ou internet). Le bulletin signé ainsi que le document doivent être envoyés sous forme électronique à l'adresse suivante : [secretariat@economistesquebecois.com](mailto:secretariat@economistesquebecois.com)
3. Le jury attribuera trois prix dans l'une ou l'autre des trois catégories décrites ci-dessous.
  - 3.1 **Reportage long** : il s'agit d'un texte, d'une série de textes ou d'un ensemble de textes totalisant un *minimum de 2500 mots* ou de documents audiovisuels totalisant *plus de neuf minutes* portant sur un phénomène économique ou financier, une industrie, un pays, une région ou tout autre sujet de nature économique ou financière. Le journaliste doit soumettre une note d'accompagnement à son reportage expliquant le contexte dans lequel celui-ci a été réalisé.

*Définition d'un reportage* : pour réaliser son reportage, le journaliste a effectué des recherches spécifiques, est allé sur place (dans un pays ou une région) et a interviewé plusieurs personnes.

*Exclusions* : ne sont pas admissibles une nouvelle, un profil d'entreprise et une entrevue avec une seule personne lorsque ces documents (nouvelle, profil ou entrevue) sont présentés individuellement (i.e. ne font pas partie d'un reportage). Également, ne sont pas admissibles les forums ou panels d'invités sur un sujet ou des sujets d'ordre économique et financier.

- 3.2 **Reportage court** : il s'agit d'un reportage comprenant un maximum de trois textes totalisant *entre 1500 et 2499 mots* ou d'un maximum de trois reportages audiovisuels totalisant un *maximum de neuf minutes* portant sur un phénomène économique ou financier, une industrie, un pays, une région ou tout autre sujet de nature économique ou financière.

Voir le paragraphe 3.1 pour la définition d'un reportage et les exclusions.

- 3.3 **Chronique, rubrique, blogue, analyse, commentaire, éditorial**: contrairement à un reportage, il s'agit ici de textes qui, sans faire appel à des interviews, fournissent de façon analytique, explicative ou commentée, un éclairage économique ou financier sur un phénomène, un événement, une décision d'une entreprise ou d'un gouvernement, etc., de manière à aider les lecteurs ou l'auditoire à parfaire leurs connaissances et à alimenter leur réflexion. Le candidat devra présenter trois textes. Ceux-ci peuvent avoir été présentés sur un support numérique (médias électroniques traditionnels et Internet).

4. Le Jury évalue les 15 meilleures candidatures sélectionnées par des Comités de lecture, sur la base des critères présentés en annexe. Il a toutefois accès à l'ensemble des candidatures.
5. Le jury doit viser à accorder un prix dans chacune des trois catégories décrites à l'article 3. Toutefois, il peut décider de ne pas accorder de prix dans l'une ou l'autre de ces catégories s'il juge insuffisante la qualité des articles ou des reportages. Dans ce cas, il pourra accorder plus d'un prix à une même catégorie.
6. Le jury doit viser à accorder au moins un prix à un média écrit et au moins un prix à un média électronique. Toutefois, il peut décider de ne pas accorder de prix dans l'un ou l'autre de ces types de médias s'il juge insuffisante la qualité des articles ou des reportages. Dans ce cas, il pourra accorder plus d'un prix à un même type de médias. Le Jury ne s'engage en aucun cas à accorder un Prix à un média francophone et un Prix à un média anglophone.
7. Le Jury pourra accorder un Prix Coup de cœur pour une analyse ou un reportage dont les qualités innovatrices sont particulièrement remarquables, tant sur le plan des sources d'information que de leur présentation.
8. Les décisions du jury sont irrévocables.
9. **Prix Carrière** : le jury peut accorder un prix pour reconnaître la contribution exceptionnelle d'un journaliste qui a fait avancer le journalisme économique et financier. Compte tenu de l'importance de ce prix, celui-ci n'est pas accordé chaque année.

10. Le reportage soumis ne doit pas être tiré d'une thèse ou d'une étude réalisée par le journaliste.
11. Les publi-reportages, les livres et les extraits de livres ne sont pas admissibles.
12. Le lauréat doit toujours exercer le métier de journaliste au moment de l'attribution du prix, sauf dans le cas du Prix Carrière.
13. Le lauréat participe au carnet d'entrevues préparé par les organisateurs du concours.
14. Aucune poursuite judiciaire ne doit être inscrite en rapport avec les reportages qui sont soumis au moment de l'attribution du prix.

**ANNEXE SUR LA PAGE SUIVANTE**

## ANNEXE

Les membres du jury sont appelés à prendre en considération les critères suivants :

- 1. Intérêt du sujet traité** (pour toutes les catégories)
  - L'œuvre met-elle bien en lumière les phénomènes économiques et financiers?
  - Le sujet méritait-il d'être porté à l'attention du public?
  - Le sujet est-il original? L'œuvre apporte-t-elle un éclairage nouveau ou particulier au sujet?
  - Le sujet était-il pertinent dans le temps (précurseur ou traité ultérieurement après les faits- spécialement dans les reportages longs et courts)
  - L'œuvre laisse-t-elle une forte impression?
  - Est-ce que l'œuvre a entraîné des changements ou des améliorations à une situation (principalement dans le cas des reportages longs et courts)?
  
- 2. Profondeur du reportage** (pour les reportages longs et courts)
  - L'œuvre est-elle bien documentée?
  - Contient-elle des références, des comparaisons?
  - Le contexte historique est-il bien présenté?
  - A-t-elle exigé de l'initiative, des efforts particuliers et de la ténacité?
  - Existe-t-il une diversité de sources et un bon équilibre entre elles?
  - L'œuvre est-elle particulièrement innovante quant à l'utilisation des sources d'information ?
  
- 3. Rigueur intellectuelle** (pour les chroniques, commentaires, éditoriaux)
  - Les opinions et les arguments avancés sont-ils toujours appuyés et construits de façon logique et bien raisonnée?
  
- 4. Effort de vulgarisation**
  - L'œuvre explique-t-elle un sujet compliqué?
  - L'œuvre démontre-t-elle un souci de vulgarisation compte tenu du public visé?
  - L'écriture (ou l'exposé) permet-elle de bien comprendre, d'entrer facilement dans le sujet et de suivre l'auteur pour toute la durée de l'œuvre?
  - La terminologie technique est-elle définie et expliquée?
  
- 5. Forme journalistique et qualité de la langue**
  - L'œuvre a-t-elle une bonne structure : par exemple, une introduction et une conclusion?
  - La forme est-elle attrayante et suffisamment variée (encadrés, éléments visuels, hyperliens, tableaux, etc.)?
  - Des exemples concrets sont-ils donnés?
  - Le langage utilisé est-il précis et imagé?
  - L'œuvre est-elle particulièrement innovante quant à la présentation des informations ?